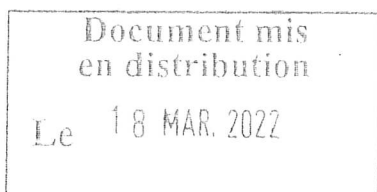


ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'économie,  
des finances, du budget  
et de la fonction publique  
-----

Papeete, le 18 MARS 2022

N° 23-2022



RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative au budget du compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle » pour l'année 2022,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Mesdames les représentantes Béatrice LUCAS et Tepuaurarii TERIITAHU

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 1600/PR du 9 mars 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative au budget du compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle » pour l'année 2022.

Afin d'assurer le financement pérenne de la PSG, la loi du pays n° 2021-55 du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal, en faveur de la solidarité et de l'emploi a instauré une contribution pour la solidarité de 1,5 % portant sur les livraisons de biens et les prestations de services effectuées à titre onéreux par un assujetti.

La contribution pour la solidarité — qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 — s'appuie sur les règles applicables en matière de TVA à l'exclusion des taux et du régime de déduction. Elle a pour objectif de réduire le déficit de l'assurance maladie et d'anticiper la hausse structurelle des dépenses de santé sans procéder à une hausse des cotisations sociales qui renchérirait le coût du travail.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, sera créé un compte d'affectation spéciale dénommé « *fonds de la protection sociale universelle* » qui a pour objet le financement de la protection sociale de la Polynésie française. Les ressources du fonds sont constituées par des impôts ou parts d'impôts, des versements du budget général de la Polynésie française, des dotations de l'État, des dons et legs.

Pour 2022, ce fonds comptabilisera la contribution pour la solidarité qui est évaluée à 9 milliards F CFP. Cette recette permettra de financer en dépense, un versement de 2 milliards F CFP en faveur du régime de solidarité via le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) ainsi que le régime général des salariés pour 7 milliards F CFP.

\*\*\*\*\*

*Examiné en commission le 18 mars 2022, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURES

Béatrice LUCAS

Tepuaurarii TERIITAHU

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----  
NOR : DBF22200505DL-4

**DÉLIBÉRATION N° 2022-43/APF**

**DU 22 MARS 2022**

---

relative au budget du compte d'affectation spéciale  
dénommé « fonds de la protection sociale  
universelle » pour l'année 2022

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1<sup>er</sup> février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1<sup>er</sup> février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2022- APF du 22 mars 2022 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle » ;

Vu l'arrêté n° 272 CM du 9 mars 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 350/2022/APF/SG du 11 mars 2022 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 29-2022 du 18 mars 2022 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 22 mars 2022 ;

**A D O P T E :**

**PREMIÈRE PARTIE**  
*Conditions générales de l'équilibre réel*

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les recettes sont évaluées et les plafonds de dépenses en section de fonctionnement sont fixés comme suit :

*en F CFP*

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6 000 000 000	6 000 000 000

**DEUXIÈME PARTIE**  
*Moyens alloués aux services et dispositions diverses*

**Article 2.-** Le montant des recettes de fonctionnement est évalué par mission, comme suit :

<b>Mission</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant (F CFP)</b>
990	Gestion fiscale	6 000 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>6 000 000 000</b>

**Article 3.-** Le montant des crédits de fonctionnement est fixé par mission, comme suit :

<b>Mission</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant (F CFP)</b>
967	Travail et emploi	4 000 000 000
971	Vie sociale	2 000 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>6 000 000 000</b>

**Article 4.-** Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

  
Béatrice LUCAS

*Le Président,*

  
Gaston TONG SANG

POLYNESIE FRANÇAISE

---

**BUDGET**  
Compte d'affectation spéciale  
Fonds de la protection sociale universelle  
(FPSU)

**EXERCICE 2022**

NOR : DBF22200505DL-5

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**  
**FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE**

**BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**EXERCICE 2022**

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES											96701 TRAVAIL
657331C											4 000 000
											4 000 000
											4 000 000
											- 4 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
BUDGET EXERCICE 2022  
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

Page 3

TRAVAIL ET EMPLOI		MISSION : 967
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2022
	<b>DE P E N S E S</b>	
657331C	DEPENSES DIRECTES	
	RGS	4 000 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	4 000 000 000
	<b>TOTAL DEPENSES .....</b>	<b>4 000 000 000</b>
	<b>DEFICIT</b>	<b>-4 000 000 000</b>

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES											97102 SOLIDARITE
6556D											2 000 000
										2 000 000	
										2 000 000	
											- 2 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
 BUDGET EXERCICE 2022  
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

Page 5

VIE SOCIALE		MISSION : 971
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2022
	<b>D E P E N S E S</b>	
6556D	<b>DEPENSES DIRECTES</b>	
	Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté	2 000 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	2 000 000 000
	<b>TOTAL DEPENSES .....</b>	<b>2 000 000 000</b>
	<b>DEFICIT</b>	<b>-2 000 000 000</b>

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES											99001 FISCALITE INDIRECTE
71331 71332											1 200 000 4 800 000
											6 000 000
											6 000 000
											6 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
BUDGET EXERCICE 2022  
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

Page 7

GESTION FISCALE		MISSION : 990
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2022
	<b>RECETTES</b>	
	<b>RECETTES DIRECTES</b>	
71331	CPS à l'importation	1 200 000 000
71332	CPS régime intérieur	4 800 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	6 000 000 000
	<b>TOTAL RECETTES .....</b>	<b>6 000 000 000</b>
	<b>EXCEDENT</b>	<b>6 000 000 000</b>

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)  
EXERCICE 2022

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
967	TRAVAIL ET EMPLOI	4 000 000 000	66,67	0	0,00	4 000 000 000	0
971	VIE SOCIALE	2 000 000 000	33,33	0	0,00	2 000 000 000	0
990	GESTION FISCALE	0	0,00	6 000 000 000	100,00	0	6 000 000 000
		6 000 000 000	100,00	6 000 000 000	100,00	6 000 000 000	6 000 000 000
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 000 000 000</b>		<b>6 000 000 000</b>		<b>6 000 000 000</b>	<b>6 000 000 000</b>

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)  
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>													
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 000 000 000</b>	<b>100,00</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>100,00</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>100,00</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>100,00</b>				
65	Autres charges d'activité	6 000 000 000	100,00			6 000 000 000	100,00						
71	Impôts et taxes indirects			6 000 000 000	100,00			6 000 000 000	100,00				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 000 000 000</b>		<b>6 000 000 000</b>		<b>6 000 000 000</b>		<b>6 000 000 000</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

CSR\* : Chapitre sans réalisations